



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Direction des Services Techniques
FD/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2022 DST 137

OBJET : ENTREPRISE SOLUTIONS NAUTIC

Enlèvement d'épave nautique
Rue de Port-Fontaine
Rue barrée
Du mardi 8 novembre au mercredi 9 novembre 2022

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur Philippe Sartore représentant l'entreprise SOLUTIONS NAUTIC – 29 rue de Kérandre– 56700 Hennebont.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de travaux d'enlèvement d'épave nautique, l'entreprise SOLUTIONS NAUTIC est autorisée à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur dans la rue de Port Fontaine, du mardi 8 novembre au mercredi 9 novembre 2022.

La circulation et le stationnement seront règlementés rue de Port-Fontaine le temps nécessaire à l'enlèvement de l'épave.

La rue sera barrée le temps de l'enlèvement de l'épave.

Article 2 : L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 4 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

07 NOV. 2022

Le Maire

Ronan LOAS



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex